

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé « Vins » de FranceAgriMer du 18 octobre 2017 : bilan de la campagne 2016/17, paiements de l'enveloppe OCM 2016/17 au 15 octobre, nouvelles dispositions pour la campagne 2017/18 de restructuration du vignoble

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières viticole et cidricole s'est réuni le 18 octobre 2017, sous la présidence de Monsieur Jérôme Despey.

Au préalable, un échange a eu lieu sur l'avancée des États généraux de l'alimentation et l'implication de la filière vitivinicole. La Direction Générale de la Performance Économique et Environnementale des Entreprises (DGPE) a rappelé le cadre de ces travaux fixé par le Président de la République. L'objectif visé par l'élaboration des contrats de filière est que les acteurs économiques des filières s'engagent collectivement dans une démarche de transformation en profondeur des modes de production agricoles et de l'ensemble de la chaîne alimentaire. Le Président de la République a ainsi confié aux interprofessions la responsabilité de conduire ces travaux. La DGPE a précisé que ces travaux devaient associer de façon large l'ensemble des maillons.

Le conseil a exprimé son souhait que la filière travaille sur les contrats de filière de manière conjointe entre le président du conseil spécialisé viticole et le président du CNIV. Il a également été indiqué que la filière vitivinicole devait se positionner parmi les filières prioritaires étant donné son poids dans la balance commerciale de la France.

OCM vitivinicole : l'enveloppe nationale 2016/17 est totalement payée

Le montant des paiements définitifs de l'enveloppe 2016/17 du programme national d'aides au secteur vitivinicole financé par l'OCM (pour mémoire 280,5 M€) a été présenté aux membres du conseil. Au 15 octobre 2017, l'intégralité de l'enveloppe a été consommée. La répartition par mesure est la suivante :

- 123,3 M€ pour la restructuration et reconversion du vignoble ;
- 93,0 M€ pour les investissements des entreprises ;
- 34,6 M€ pour la promotion sur les marchés des pays tiers ;
- 28,9 M€ pour les prestations viniques ;
- 0,7 M€ pour l'information sur le marché intérieur.

Le président Jérôme Despey a fait part de la satisfaction des professionnels de la filière vitivinicole sur l'atteinte des objectifs de consommation de la totalité de l'enveloppe budgétaire. Il a tenu à saluer, au nom du conseil spécialisé, le travail réalisé par tous et, en particulier, la mobilisation de l'ensemble des services de FranceAgriMer.

OCM vitivinicole : les nouvelles dispositions pour la campagne 2017/18 de restructuration et reconversion du vignoble

Le conseil a donné un avis favorable sur la décision relative à la campagne 2017/18 de restructuration du vignoble, qui intègre les nouvelles dispositions suite à l'évolution de la réglementation européenne, notamment :

- le dépôt des dossiers en deux phases : le dépôt d'une demande d'aide avant le dépôt d'une demande de paiement ;
- le renforcement des contrôles préalables à la mise en œuvre des actions de restructuration, notamment pour l'installation d'un équipement d'irrigation sur des vignes non irriguées ;
- la nouvelle définition d'opération et d'action à mettre en œuvre ;
- les règles de modifications de programme à respecter par les bénéficiaires.

Le téléservice pour déposer sa demande d'aide sera ouvert à compter du 1^{er} décembre 2017 et les demandes devront être déposées avant le 30 avril 2018 pour la campagne 2017/18.

OCM vitivinicole : modification de l'appel à projets « investissements des entreprises »

Le conseil a donné un avis favorable sur une décision modificative relative à l'appel à projets 2018 pour les programmes d'investissements des entreprises et sur la décision modificative de l'appel à projets 2017, afin d'assouplir les règles de dépôt des pièces justificatives (cautions bancaires) conditionnant le versement d'une avance d'aide. Le téléservice de l'appel à projet 2018 sera ouvert au plus tôt le 2 novembre 2017 et clôturé le 16 janvier 2018.

Bilan de la campagne à la production 2016/17

L'analyse des données des contrats d'achat montre, pour la campagne viticole 2016/17 (du 1^{er} août au 31 juillet), un recul des transactions en vrac de vins de France sans indication géographique (VSI) et de vins à indication géographique protégée (IGP) pour l'ensemble des couleurs, par rapport à la campagne 2015/16, à l'exception des vins de France IGP rosés sans mention de cépage.

Les volumes des ventes sont légèrement supérieurs à ceux de la campagne précédente en vins AOC rouges et rosés, mais en légère baisse pour les blancs.

Pour l'ensemble des couleurs, les prix moyens sont en baisse de 11 % pour les vins de France sans IGP et de 5 % pour les IGP. À l'inverse, les prix des vins AOC sont en progression par rapport à la campagne précédente, avec une nette amélioration pour les AOC blancs.

Bilan du commerce extérieur 2016/17

Pour la campagne 2016/17, les exportations françaises de vin progressent en volume, 14,53 millions d'hectolitres (+ 3,9 % par rapport à 2015/16) et en valeur (+ 7,5 %) pour atteindre un niveau record avec 8,83 milliards d'euros.

Les importations françaises de vin reculent sur la campagne 2016/17 en volume, 7,46 millions d'hectolitres (- 1,3 % par rapport à 2015/16) mais progressent tout de même en valeur (+ 6 % par rapport à 2015/16) pour atteindre 715 millions d'euros.

Premiers éléments sur le début de la campagne 2017/18 : récolte et stocks

Les premières informations relatives aux prévisions de récolte dans l'UE ont été exposées. Les principaux pays viticoles d'Europe occidentale ont subi les mêmes aléas climatiques que la France : gel de printemps, épisodes de grêle, canicule en début d'été et sécheresse en fin d'été, ce qui a conduit à limiter les volumes vendangés. Le volume total de la récolte dans l'Union européenne s'élèverait à 145 Mhl selon les prévisions de la Commission européenne, soit une baisse de 14 % par rapport à la moyenne quinquennale.

Les professionnels ont rappelé que les prévisions sont d'autant plus délicates à construire cette année que les impacts cumulés de ces phénomènes sont difficilement estimables. Ils informent que les échanges avec leurs homologues font prévoir des récoltes inférieures à ces données.

L'état des stocks à fin juillet 2017 a été présenté par la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI). Les stocks à la production s'élèvent à 31,5 Mhl (+ 6,6 % par rapport à la campagne précédente). Les stocks au commerce s'élèvent à 22,4 Mhl (+ 4,6 %). Les données détaillées seront disponibles sur le site internet de la DGDDI www.douane.gouv.fr.

Pour en savoir plus, les dernières données économiques sur la filière sont consultables en ligne sur le site internet de FranceAgriMer : <http://www.franceagrimer.fr/filiere-vin-et-cidriculture/Vin>

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil

Tél. : 01 73 30 34 05

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr

virginie.nicolet@franceagrimer.fr
